

*Pêcheries—Loi*

On s'interroge sur les rapports entre nos pêcheries et celles des États-Unis, sur les accords particuliers que nous concluons avec nos voisins du Sud et sur les moyens que nous prenons pour les appliquer. Nous nous demandons si ces accords sont équitables. Les travailleurs de l'industrie ne sont pas encore convaincus qu'un consensus a été établi.

On rendrait un bien meilleur service au Parlement et aux pêcheurs en retardant l'adoption de cette mesure, afin de l'étudier davantage. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp):

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «que» et en y substituant les mots suivants:

«... le projet de loi C-32, tendant à modifier la Loi sur les pêcheries, ne soit pas lu maintenant pour la 2<sup>e</sup> fois, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.»

**M. le vice-président:** La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Je rends la parole au député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) pour poursuivre son discours.

**M. Althouse:** Monsieur le Président, je pense avoir bien fait comprendre qu'il y a lieu de renvoyer à plus tard l'étude du projet de loi, et je termine là-dessus.

● (1115)

**M. le vice-président:** Le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a-t-il des questions ou des observations, ou bien veut-il poursuivre le débat?

**M. Skelly:** Je voudrais une période de questions et d'observations.

**M. le vice-président:** Fort bien.

**M. Skelly:** Monsieur le Président, la recommandation du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) de renvoyer l'étude de la mesure à six mois me paraît très judicieuse. De toute évidence, le gouvernement nous demande de très vastes pouvoirs, des pouvoirs absolus à toutes fins utiles, pour répartir les stocks de poisson. Durant de nombreuses années, nous avons entendu à la Chambre les députés de l'opposition consensuelle reprocher au gouvernement précédent les abus de ce qui était pratiquement des pouvoirs absolus, et voilà que maintenant ils font volte-face et répètent les erreurs pour lesquelles ils condamnaient leurs prédécesseurs.

Chose certaine, nous ne saurions permettre l'adoption d'une mesure semblable qui accorderait des pouvoirs absolus, tant que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) n'aura pas mis par écrit les lignes directrices qui le guideront dans l'application de ces pouvoirs. Verra-t-il en fait à ce que chacune des entreprises de pêche traditionnelle actuellement engagées dans l'industrie ait sa place? Les entreprises de pêche auront-elles droit à leur part traditionnelle? Le ministre s'engagera-t-il à mettre en branle un processus effectif de consultation avant de modifier leur part des prises? Cela se fera-t-il par consensus ou par voie d'une forme acceptable d'entente? Voilà le genre de questions que le député de Humboldt-Lake Centre a donné à la Chambre l'occasion d'examiner.

Les députés de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) et de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp) ont en outre agi très sagement

en donnant au ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) l'occasion d'indiquer clairement comment le gouvernement honorera ses promesses électorales et comment il élaborera un ensemble de lignes directrices destinées à assurer une répartition juste et équitable des ressources. Il est étonnant que le gouvernement ne se soit pas donné lui-même une occasion de le faire. Après tout, nous déplorons depuis des années la mauvaise gestion des ressources halieutiques. Bien des électeurs ont appuyé le parti conservateur à cause de ses promesses, croyant fermement que les conservateurs ne répèteraient pas certaines des bêtises du gouvernement précédent qui avait pris des décisions d'une façon très arbitraire, lesquelles se sont révélées nocives dans certains cas. Durant bien des années, c'est le groupe qui criait le plus fort qui obtenait quelque chose.

Disons, pour les fins de la discussion, que chaque poisson vaut \$10. Il s'agit de distribuer une pile énorme de billets de \$10. Le ministre aurait alors le droit absolu de répartir cet argent entre les entreprises de pêche de la côte ouest de même, je le présume, qu'entre celles de la côte est. Le ministre aurait alors le droit absolu de déterminer qui recevrait cet argent, qui aurait le droit de gagner sa vie, d'avoir un revenu. Le gouvernement a l'obligation, à mon sens, d'expliquer à la Chambre des communes et aux Canadiens comment se fera cette répartition.

Les députés de Humboldt-Lake Centre et de Thunder Bay-Nipigon ont fait preuve de beaucoup de sérieux et d'un grand sens des responsabilités en proposant cette motion à la Chambre parce que les réalisations du gouvernement actuel dans deux domaines importants, quand il s'est agi d'honorer ses promesses électorales et de traiter les citoyens équitablement, n'ont pas de quoi nous rassurer. Cette motion donnera au gouvernement l'occasion de justifier ses actes.

Je voudrais maintenant me permettre quelques brèves observations à l'appui de cette motion de remise à plus tard. Nous savons que le gouvernement a promis de créer un instrument de cogestion. Il a promis d'appliquer un programme de mise en valeur du saumon de 200 millions de dollars. Il a promis un programme de rachat de navires de pêche d'une valeur de 100 millions. Ces promesses ont été mises au rancart ou du moins nous n'en avons pas entendu parler, car le ministre refuse de se présenter devant le comité pour nous faire connaître ses lignes directrices. Il se contente de laisser se poursuivre tranquillement le débat du projet de loi à la Chambre. Nul n'ignore que le gouvernement conservateur a une majorité écrasante. Cette majorité peut écraser à volonté n'importe quelle initiative de l'opposition tendant à obtenir un peu d'équité et de justice pour la population canadienne. Elle le peut et elle l'a prouvé.

● (1120)

Dans ce seul secteur, il y a trois exemples de promesses violées. Je vais parler d'équité. Sur la côte ouest du Canada, les pêcheurs doivent payer des droits d'amarrage. Ces droits sont en train de devenir excessifs. Le gouvernement les a doublés récemment. Mais sur la côte est du Canada il y a très peu de pêcheurs qui paient des droits d'amarrage.